

#### Présentateur :



Samuel Coppin : assistant social pour le centre de reconnaissance du handicap de Namur





## Objectifs du jour :

• Présentations des possibilités de cumuls de revenus.



#### Montant Maximum des allocations au 01/01/2024

#### Allocation de remplacement de revenu

<u>Catégorie A</u>	(Cohabitant)	10.360,04€	863,34€
<u>Catégorie B</u>	(Isolé)	15.540,08€	1.295,01€
<u>Catégorie C</u>	(En ménage)	21.001,44€	1.750,12 €

#### Allocation d'intégration

Catégorie 1	(de 07 à 08 pts)	1.520,00€	126,66€
Catégorie 2	(de 09 à 11 pts)	5.027,56€	418,96€
Catégorie 3	(de 12 à 14 pts)	7.995,67€	666,30€
Catégorie 4	(de 15 à 16 pts)	11.619,84€	968,32€
Catégorie 5	(de 17 à 18 pts)	13.173,49€	1.097,79€



# Principes de base

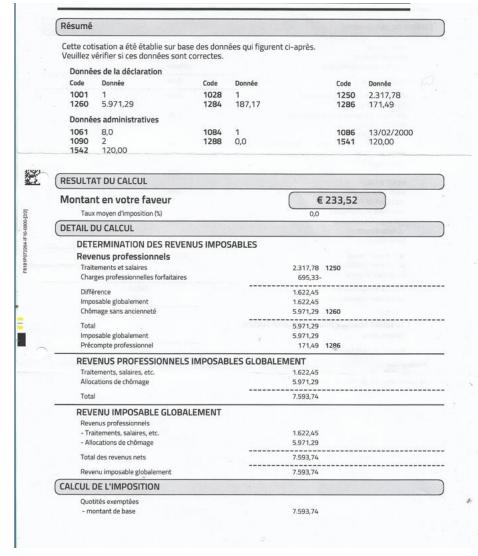
- L'ARR/Al peut être cumulée avec tout type de revenu sauf le RIS.
- L'ARR/Al est un droit résiduaire.

- Revenus professionnels
- Allocations de chômage
- Allocations de mutuelle



### Revenus à prendre en compte









Les revenus globalement imposables sur l'AER (année-2)

# Allocations de remplacement de revenus

Revenus PH

Revenus partenaire-Abattement de 5.180,02€

Revenus professionnels-Abattement maximum: 3.714,70€

Revenus remplacements-Abattement de 836,70€

Revenus autreabattement



# Allocation d'intégration

Les revenus globalement imposables sur l'AER

Revenus PH

Revenus partenaire

Revenus travailabattement de 72.366,97€ Revenus de remplacementabattement de 4.342,02€ (plus 2ème possible)



Prix de l'amour

## Points d'attentions



Si deux personnes forme un ménage avec chacun une reconnaissance SPF <u>et</u> une allocation payée

Plafonnement au taux isolé (catégorie B)



Dossiers accidents avec perception d'un capital ou d'une rente



